

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00450

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice: 71

Nombre de présents : 59 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

Jean-Alain BARRIER, M. Gilles ARTIGUES. Mme Christiane BARAILLER, M. M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON. M. Eric BERLIVET, BERROUKECHE. BONNEFOY. Mme Nora M. Cyrille M. Bernard BONNET. M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER. Stéphanie Jordan Marc CHASSAUBENE. M. Marc CHAVANNE. M. DA SILVA. Christian Jean-Luc DEGRAIX, M. DUCCESCHI. M. Fabrice DUCRET. M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN. Mme Delphine JUSSELME. M. Robert KARULAK. Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

RECU EN PREFECTURE

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20211125-D202100450I0

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG font l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées le 21 novembre 2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement. Ces conventions définissent les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Les 2 PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention des PIG en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 12 projets sur les communes de Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Paul-en-Jarez, La Talaudière, La-Valla-en-Gier, Roche-la-Molière, Unieux et Saint-Etienne. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport. Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 55 584 € pour un montant global de travaux de 315 857 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires.

Les bénéficiaires de la prime « énergie » et « accession » pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve les projets présentés au titre des deux programmes d'intérêt général</u> <u>de Saint-Etienne Métropole,</u>
- <u>acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 55 584 €,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,</u>
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat de l'exercice 2021 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 11 mai 2017 définies dans les conventions partenariales des Programmes d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants

	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			
Thématique				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint- Etienne Métropole	% Gain Eoonomie et/ou classe - énergétique après travaux
Accession à la propriété	2021.PIG.101	M. et Mme LKASMI	SAINT-ETIENNE	20 461 €	13 777 €	6 000 €	48 % Classe : C
Accession à la propriété	2021.PIG.102	Mme Sylvie DEFIT	SAINT-JEAN- BONNEFONDS	46 499 €	14 000 €	6 000 €	50 % Classe : E
Accession à la propriété	2021.PIG.103	Madame Sonia ODORIZZI	SAINT-ETIENNE	7 077€		4 000 €	30 % Classe : F
Accession à la propriété	2021.PIG.104	Monsieur Adrien MARRA Madame Tiffany BERGEAT	SAINT-PAUL-EN- JAREZ	29 643 €		8 000 €	57 % Classe : E
Accession à la propriété	2021.PIG.105	Monsieur Lucas FAURE	SAINT-ETIENNE	11 205€		6 000 €	44 % Classe : D
Accession à la propriété	2021.PIG.106	Monsieur Lucas RASCLE Madame Emilie MARTIN	LA TALAUDIERE	48 582€		6 000 €	73 % Classe : C
Accession à la propriété	2021.PIG.107	Madame Florine AVRIL Monsieur Valentin PITIOT	LA-VALLA-EN-GIER	54 060 €		6 000 €	86 % Classe : B
Eco-Prime	2021.PIG.108	Monsieur Daniel FURNON	ROCHE-LA-MOLIERE	21 967 €	9 689 €	1 000 €	41 % Classe : D
Eco-Prime	2021.PIG.109	Madame Houria DJOUDER	SAINT-ETIENNE	11 427 €	8 356 €	1 000 €	48 % Classe : D
Eco-Prime	2021.PIG.110	Monsieur et Madame SCHUT	UNIEUX	29 657 €	19 294 €	1 000 €	42 % Classe : B
Valorisation des parties communes des copropriétés	2021.PIG.111	Le syndicat des coprorpiétaire du 26 rue des Aciéries représenté par le Cabinet HUMBERT	SAINT-ETIENNE	20 818€		6 246 €	
Valorisation des parties communes des copropriétés	2021.PIG.112	Le syndicat des coprorpiétaire du 56 rue du 11 novembre représenté par le Cabinet DELOMIER	SAINT-ETIENNE	14 461 €		4 338 €	
TOTAL				315 857 €	65 116 €	55 584 €	